

Baccalauréat Professionnel  
niveau 4  
**Aménagements Paysagers**



## UFA – Unité de Formation par Apprentissage

### METIERS VISES

Chef d'équipe d'entretien des espaces verts, chef d'équipe paysagiste, jardinier paysagiste.  
Avec poursuite d'études : architecte paysagiste, concepteur de parcs et jardins.

### OBJECTIFS

Aménager et entretenir des espaces paysagers de taille et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, ripisylve, etc.

Réaliser des travaux de terrassements, mettre en place des réseaux et végétaliser.

Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.

### CONTENU

Enseignements généraux	2°	1 <sup>ère</sup> Tle	et	Enseignements professionnels	2°	1 <sup>ère</sup> Tle	et
Français	4h	2h		Aménagement	6h	4h	
Anglais	2h	2h		Biologie Ecologie	2h	3h	
Histoire Géographie	2h	2h		Techniques paysagères	2h	3h	
Education Socio Culturelle	2h	2h		Sciences économiques	2h	3h	
Education Physique et Sportive	3h	3h		Agroéquipement	2h	2h	
Mathématiques	2h	2h		Reconnaissance des végétaux	2h	1h	
				Suivi du livret professionnel d'apprentissage	1h	1h	
Physique Chimie	2h	2h		Module d'Approfondissement Professionnel		1h	
Informatique	1h	1h		Chantiers école et Projets pédagogiques	Intégrés dans les enseignements		
Documentation		1h					
<b>Total</b>	<b>18 h</b>	<b>17h</b>			<b>17 h</b>	<b>18 h</b>	

- **DUREE**  
De 1 à 3 ans, en fonction de la formation initiale
- **LIEUX**  
Lycée agricole  
avenue Edouard Herriot  
à Saint-Rémy-de-Provence
- **DATE DE SESSION ANNUELLE**  
Septembre 2021-  
Possibilité d'entrées permanentes
- **CONDITIONS TARIFAIRES**  
Frais connexes de 80 euros
- **ACCESSIBILITE**  
Référént handicap : M.Benahmed  
[mohamed.benahmed@educagri.fr](mailto:mohamed.benahmed@educagri.fr)
- **DELAIS D'ACCES A LA FORMATION**  
Environ 15 jours  
Soumis à la signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur
- **CONTACT**  
Secrétariat de l'UFA  
04.90.92.74.98  
[ufa.st-remy@educagri.fr](mailto:ufa.st-remy@educagri.fr)
- **TAUX DE SATISFACTION**  
95 %

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - [ufa.st-remy@educagri.fr](mailto:ufa.st-remy@educagri.fr) - Siret 19131715500023  
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Janv.2021



# UFA – Unité de Formation par Apprentissage



- TAUX DE REUSSITE  
88 %
- TAUX D'INSERTION  
Entre 85 % et 90 %
- REFERENTE FORMATION  
Valérie FAGNOLA  
[valerie.fagnola@educagri.fr](mailto:valerie.fagnola@educagri.fr)

- DIPLOMES OBTENUS  
BEPA Rénové Travaux Paysagers  
BAC PRO Aménagements  
Paysagers (50% en contrôle continu  
et 50% en épreuves terminales)  
obtenu à l'issue de la terminale.

- POURSUITES D'ETUDES  
BTSA Aménagements Paysagers.  
Certificats de Spécialisation :  
Constructions Paysagères, arrosage  
intégrés, maintenance des terrains de  
sport et de loisirs.

- CONDITIONS PARTICULIERES  
L'apprenti.e a un statut de salarié.e et  
perçoit une rémunération

L'Apprentissage permet de préparer  
un diplôme.

En plus, il permet d'accéder plus  
rapidement à un emploi.

L'Apprentissage c'est  
Une Formation = Un Métier

## METHODES MOBILISEES

En présentiel avec un accompagnement personnalisé.  
Emploi de la pédagogie de l'alternance.  
Formation prenant appui sur des situations professionnelles significatives.

## MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations  
professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation.  
Le diplôme est acquis si l'apprenti.e a réussi l'ensemble des évaluations.

## PRE-REQUIS

Etre âgé.e de 16 à 29 ans révolus, ou avoir 15 ans et justifiant avoir accompli  
l'année de 3<sup>ème</sup>.  
Avoir un maître d'apprentissage.  
Aimer le travail physique, le travail d'équipe.  
Aimer travailler en extérieur.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Entrée en Seconde : Entretien sur bulletins scolaires et motivation. Avoir 15  
ans révolus. Après une classe de 3<sup>ème</sup>. Contrat d'apprentissage de 3 ans signé  
avec un employeur.

Entrée en Première : Entretien sur bulletins scolaires et motivation. Etre issu  
au minimum d'une classe de Seconde (sur conditions) ou être titulaire d'un  
diplôme de niveau V en rapport avec la filière (CAPA, BPA). Contrat  
d'apprentissage de 2 ans signé avec un employeur.

## REMUNERATION

SMIC mensuel : <b>1 554,58€</b> (1 <sup>er</sup> janvier 2021)		
Rémunération la 1 <sup>ère</sup> année		
Avant 18 ans 27% du SMIC <b>419,74€</b>	De 18 à 20 ans 43% du SMIC <b>668,47€</b>	21 ans à 25 ans 53% du SMIC <b>823,93€</b>
Rémunération la 2 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 39% du SMIC <b>606,29€</b>	De 18 à 20 ans 51% du SMIC <b>792,84€</b>	21 ans à 25 ans 61% du SMIC <b>948,29€</b>
Rémunération la 3 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 55% du SMIC <b>855,02€</b>	De 18 à 20 ans 67% du SMIC <b>1 041,57€</b>	21 ans à 25 ans 78% du SMIC <b>1 212,57€</b>
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit <b>1 554,58€</b>		

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - [ufa.st-remy@educagri.fr](mailto:ufa.st-remy@educagri.fr) - Siret 19131715500023  
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Janv.2021

